

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE AUTONOME DU TOGO

## LOIS ET DECRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### ABONNEMENTS

Togo, France & Union Fée	1 an	6 mois
Ordinaire	1.400 fr.	650 fr.
Avion	3.000 fr.	1.000 fr.
Etranger	1 an	6 mois
Ordinaire	1.400 fr.	800 fr.
Avion	3.500 fr.	2.100 fr.
Prix du numéro		
Au comptant, à l'imprimerie: 60 fr.		
Par porteur ou par la poste:		
Togo-France & Union Fée: 75 fr.		
Etranger: Port en sus.		

### ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces s'adresser au Directeur de l'École Professionnelle de la Mission Catholique de LOME, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avances.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	60 f
Minimum	230 f
Chaque annonce répétée: moitié prix; minimum 230 f	

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

## DOMAINES

### Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mercredi 11 septembre 1957, à 14 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Ganavé, Cercle d'Anécho, consistant en un terrain rural, non bâti ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 has 80 ares 86 cas, et borné au Nord-Est par Aflo Amavi, au Sud par la route Anfoin-Agouégan et à l'Ouest par la collectivité familiale Edoh Dégbé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sanou Dégbé, Cultivateur à Ganavé, suivant réquisition du 29 janvier 1957, n° 3010.

Le mardi 10 septembre 1957, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Cercle de Lomé, consistant en un terrain rural, non bâti ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, complanté de cocotiers, d'une contenance de 1 ha 16 ares 34 cas, et borné au Nord par Afola Akpaloo, à l'Est par héritiers Benou Kentzler, au Sud par Cobina Chartey et à l'Ouest par Cornelius Santos, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nelson Wilson Quist, planteur à Lomé, suivant réquisition du 5 février 1957, n° 3018.

Le mercredi 11 septembre 1957, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, Cercle d'Anécho, consistant en un

terrain urbain, bâti, d'une contenance de 2 ares 40 cas, connu sous le nom de Adjidogan et borné au Nord par héritiers Franz Amouzou Mensah, au Sud par Martin Codjo, à l'Est par un passage et à l'Ouest par Laurent Mensah, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Grâce Akolé Adjété Wilson, revendeuse à Anécho-Adjidogan, suivant réquisition du 7 février 1957, n° 3021.

Le vendredi 13 septembre 1957, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 ares 57 cas, et borné au Nord, à l'Est et au Sud par Th. Anthony et à l'Ouest par passage non dénommé joignant la rue Kudadji Efoegan au Boulevard Circulaire, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Mercy Atitsogbé, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 12 février 1957, n° 3023.

Le vendredi 13 septembre 1957, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 ares 72 cas, connu sous le nom de quartier n° 6 et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des héritiers Anthony et au Sud par TI 3055, un passage et par terrain aux héritiers Anthony, ledit passage débouchant sur la rue Notre Dame des Apôtres, dont l'immatriculation a été demandée par les sieurs Kouévi Jonas et Kouévi Cécile, Co-propriétaires à Lomé, suivant réquisition du 13 février 1957, n° 3024.

Le mercredi 11 septembre 1957, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, Cercle d'Anécho, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 arcs 58 cas, connu sous le nom de Adjido et borné au Nord par Bosa Ayélévi Ajavon, à l'Est par la route Anécho vers Glidji, au Sud par Paul Kangnizu et à l'Ouest par la famille Kangnizu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adammou Mensan Félix, transporteur à Anécho (Djamadji), suivant réquisition du 14 février 1957, n° 3025.

Le jeudi 12 septembre 1957, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 00 cas et borné au Nord par André Justin Kponton, à l'Est et au Sud par héritiers Aboni et à l'Ouest par rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Cyrille Agbodjan, Instituteur à Kpadapé, suivant réquisition du 1er mars 1957, n° 3.034.

Le mardi 10 septembre 1957, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, rural, nu, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 35 cas 09 cas et r Agbéké Gassou, à l'Est par les Amorin, au Sud par Tété Akola-Akakpo Dara et héritiers Gassou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur heteur de produits, suivant réquisition du 4 mars 1957, n° 3.036.

Le jeudi 12 septembre 1957, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 15 cas et borné au Nord et à l'Ouest par les héritiers Dagbui, à l'Est par Attioghé Grégoire et au Sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Prosper Kuma Dumaslie Aide-Géomètre à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1957, n° 3.068.

Le jeudi 12 septembre 1957, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 18 cas et borné au Nord et à l'Est par Kokou Dagbui, au Sud par une rue en projet, et à l'Ouest par héritiers Aboni, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Martin Martelot, Commis à la S.P. à Lomé, suivant réquisition du 5 avril 1957, n° 3.069.

Le jeudi 12 septembre 1957, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 50 cas, connu sous le nom de Lomé-Tokoin et borné au Nord par héritiers Dagbui, à l'Est et au Sud par des rues en projet et à l'Ouest par Prosper Dumaslie, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Attioghé Grégoire, Géomètre-Dessinateur à Lomé, suivant réquisition du 19 avril 1957, n° 3.076.

Le Jeudi 12 septembre 1957, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 26 cas, connu sous le nom de Lomé-Tokoin et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par André Justin Kponton, au Sud par un projet de rue, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Lucia Aboughavi Folly, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 27 avril 1957, n° 3.083.

Le mercredi 25 septembre 1957, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Logoémé, Cercle de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 has 44 as 17 cas, connu sous le nom de Logoémé et borné à l'Est par Ghadégbe-gnon Ahonto et John Agbavon, au Sud par Agbové Akouto à l'Ouest par Adossi Nomagnon, Kodjo Agou et Dokodjo Kleh et au Nord par Yovodjin Azialé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Innocent Etsé Hiamablé, Ex-employé de Commerce à Lomé, 34, rue des Manguiers, suivant réquisition du 5 février 1957, n° 3.016.

Le mardi 24 septembre 1957, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, rue Doté Mensali, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 as 56 cas et borné au Nord par rue Doté Mensali, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par Priscillia de Médeiros, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Afolá Oyé, Cultivateur à Lomé, rue Mono n° 23 suivant réquisition du 23 février 1957, n° 3.029.

Le mardi 24 septembre 1957, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Lomé, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, rural, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 as 87 cas et borné au Nord par rue en projet, à l'Est par Laté Lawson Alphonse, au Sud par Vondoli Kponvi et à l'Ouest par Kouami Kponvi, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Albert Kpodar, Facteur Chef au C.F.T. à Lomé, mandataire du sieur Jean Ayandou, Propriétaire-Blanchisseur à Abidjan, suivant réquisition du 23 février 1957, n° 3.030.

Le jeudi 26 septembre 1957, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoutivé, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 as 97 cns et borné au Nord par Frantz Modé Dadzie, à l'Est par Gabriel Sagba Dadzie, au Sud par une rue en projet et à l'Ouest par Aziadji Logbo Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Venance Gbenyedji Ewessigbé Atandji, Surveillant des T. P. à Lomé, mandataire du sieur Benedictus Ame Agbekpui Dadzie, suivant réquisition du 4 mars 1957, n° 3.037.

Le jeudi 26 septembre 1957, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Amoutivé, Cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 as 39 cas, connu sous le nom de Amoutivé et borné au Nord par une rue non dénommée, à l'Est par une ruelle, au Sud par Luis Folly Téko et Messa Fiati Dadzie et à l'Ouest par rue de France prolongée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Venance Gbenyedji Ewessigbé Atandji, Surveillant des T.P. à Lomé, mandataire du sieur Benedictus Ame Dadzie, Cultivateur à Amoutivé, suivant réquisition du 4 mars 1957, n° 3.038.

Le vendredi 27 septembre 1957, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, rue Stanley, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 as 38 cas et borné au Nord par Lawson T. 520, au Sud par le Conseil d'Administration du Vicariat Apostolique T. 573, à l'Est par Joseph Tigoué T. 662 et à l'Ouest par la rue Stanley, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jules d'Almeida, Commis des C.F.T. à Lomé-Bé Bassadji, mandataire du sieur Louis Kloutsé Amaté, bijoutier à Porto-Novo, suivant réquisition du 5 mars 1957, n° 3.039.

Le vendredi 27 septembre 1957, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Cercle de Lomé, consistant en un terrain urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 as 69 cas, connu sous le nom de Lomé et borné au Nord par Jonas Quist TT. 525, au Sud par un passage, à l'Est par Héritiers Lasse et à l'Ouest par Véronique Soèvi Edoth; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agnès Dopévi Boccovi, Revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 8 mars 1957, n° 3.040.

Le lundi 30 septembre 1957, à 14 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agou-gare, Cercle de Klouto, consistant en un terrain, rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de cacaoyers en plein rapport d'une contenance de 2 has 17 as 63 cas, connu sous le nom de Falènou et borné au Nord par Dofu Dogbévi, à l'Est par le Ruisseau Falé, au Sud par Agbo Mlaku et à l'Ouest par l'emprise du Chemin du fer, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Folly Ewlié, Cultivateur à Agou-gare, suivant réquisition du 4 mars 1957, n° 3.035.

Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 1957, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, Cercle de Klouto, consistant en un terrain, urbain, bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier sur lequel se trouve bâties des maisons couvertes en tôles, d'une contenance de 23 as 43 cas, connu sous le nom de Zomayi-Kpota et borné au Nord-Ouest par la route Palimé-Ho, au Nord-Est Dinath Nyagblodzro, au Sud-Est par Ziamadou, au Sud-Ouest par Bernard Atou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agah Louis, menuisier à Zomayi Kpota, suivant réquisition du 26 janvier 1957, n° 3.008.

Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 1957, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, Cercle de Klouto, consistant en un terrain, urbain, non bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 as 00 cas, connu sous le nom de Zomai et borné au Nord par Andréas Efou, à l'Est par Kommi Noussé, au Sud par Dékpé Bouamé et à l'Ouest par Modo Fabianus et Nyakpo Sigmund, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Folivia Clément, Instituteur à la Mission Evangélique à Lomé, suivant réquisition du 7 février 1957, n° 3.019.

Le mardi 1<sup>er</sup> octobre 1957 à 14 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, Cercle de Lomé, consistant en un terrain, urbain, bâti, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 as 16 cas, connu sous le nom de Sam Kondji et borné au Nord par Afiyo Fumé et Alfred Toudji, au Sud par Albert Doh TT. 614, à l'Est par un passage et Eugène Domelou et à l'Ouest par Richard Daga-dou et Thomas Senaya, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jacques K. Kolagbé, Propriétaire-Planleur à Woamé, suivant réquisition du 7 février 1957, n° 3.020.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,*  
M. SIGNAT.